

“ faire naître ; nous avons offert l'hospitalité de
“ notre recueil à différents projets de statuts éla-
“ borés par nos abonnés. Et tout dernièrement
“ encore nous avons exprimé le regret que les
“ Conservateurs ne seraient pas décidés à former
“ une association.

“ Nous regrettons d'autant plus cette impuis-
“ sance de nos abonnés que le conseil donné par
“ nous pouvait être mis en pratique, puisque les
“ registrateurs du Canada ont bien su organiser
“ entre eux une union précieuse pour tous.

“ Nous ne pouvons mieux faire, pour permettre
“ à nos lecteurs d'apprécier toute l'utilité de cette
“ institution, que d'en reproduire les statuts pu-
“ bliés dans l'“ *Annuaire de 1886*”, sous le titre de
“ *Constitution de l'Association des Registrateurs de la*
“ *province de Québec* (telle qu'elle a été amendée.) ”

“ *Ci-suit le texte de notre Constitution tel qu'il appert*
“ *à l'Annuaire de 1886.*

“ À la suite de ces statuts, dont la lecture pré-
“ sente, comme on le voit, un grand intérêt, l'*An-*
“ *nuaire*, publie, entr'autres documents, les solu-
“ tions données par l'association à un grand
“ nombre de questions qui se sont présentées dans
“ la pratique, et que les registrateurs ont avec
“ raison, soumises à l'assemblée. Il contient enfin
“ quelques décisions judiciaires particulièrement
“ importantes pour la marche du service.

“ Nous ne saurions trop féliciter nos confrères
“ du Canada, et spécialement M. Auger, auteur de
“ l'*Annuaire* dont nous venons de parler. L'as-
“ semblée a eu parfaitement raison de désirer
“ que la satisfaction générale causée par l'appar-
“ ition d'un *Annuaire* si utile et si nécessaire à
“ l'association soit publiquement manifestée à M.
“ Auger ” (*Annuaire*, p. 28). Nous nous deman-
“ dons pourquoi les Conservateurs des hypothè-